

Annexe : Tableau récapitulatif des conventions réglementées en cours

Le tableau ci-dessous récapitule les conventions réglementées en vigueur, décrites dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-31 du Code de commerce, à savoir les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022. Une nouvelle convention réglementée a été conclue au cours de l'exercice 2022.

Nature de la convention	Date du Conseil d'administration	Date de signature	Date de l'Assemblée générale et résolution	Échéance	Conditions financières en 2022	Intérêt pour la Société
Avec la société L'Immobilière Groupe Casino						
Contrat de licence de marques ⁽¹⁾	05/09/2005	08/09/2005	27/04/2006 N° 4	10 ans à compter de la date de signature, renouvelable tacitement an/an	Droit d'exploitation non exclusive concédé à titre gratuit	Noms de centres commerciaux
Avec la société Casino, Guichard-Perrachon						
Contrat de licence de marques ⁽¹⁾	26/04/2007	24/05/2007	06/05/2008 N° 4	06/12/2022	Droit d'exploitation non exclusive concédé à titre gratuit	Noms de centres commerciaux
Avec la société Casino Finance						
Convention d'avance en compte courant	22/06/2012	25/07/2012	21/06/2013 N° 6	31/12/2015		
<i>Acte modificatif : substitution de Casino Finance à Casino, Guichard-Perrachon et prorogation de la durée</i>	15/10/2014	26/02/2015	05/05/2015 N° 5	31/12/2017		
<i>Avenant n° 1 à l'acte modificatif : prorogation de la durée</i>	14/12/2016	14/02/2017	27/04/2017 N° 5	31/12/2019		
<i>Avenant n° 2 à l'acte modificatif : prorogation de la durée</i>	12/12/2018	18/01/2019	25/04/2019 N° 6	31/12/2020		
<i>Avenant n° 3 à l'acte modificatif : prorogation de la durée et modification des conditions</i>	12/12/2019	18/12/2019	23/04/2020 N° 12	31/12/2021		
<i>Avenant n° 4 : Prorogation de la durée et modification des conditions</i>	10/12/2020	24/12/2020	22/04/2021 N° 12	03/02/2022	Commission de non-utilisation de cette ligne à hauteur de 50,1 milliers d'euros	Participation au dispositif de liquidité de la Société
Avec l'OPCI SPF2 Hyperthe (BNP Paribas REIM France) et les sociétés Mercialys, Hyperthetis Participations et Mercialys Gestion						
Accord contractuel valant protocole relatif à la cession d'actifs immobiliers et contrat de mandat d'assistance à la cession d'actifs immobiliers	20/10/2022	14/12/2022	27/04/2023 N° 15	31/08/2023, prolongation tacite jusqu'au 29/02/2024	Aucun versement d'honoraires	Processus de vente sous conditions des actifs de la société Hyperthetis Participations dans le cadre des accords avec l'OPCI SPF2 Hyperthe (BNP Paribas REIM France)

(1) Les contrats de licence de marques n'entrent plus dans le champ des conventions réglementées depuis le 26 avril 2022.